



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Appel à candidatures

Circulations, un dispositif de résidence d'artistes soutenu par la DRAC Hauts-de-France

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme Culture Santé Handicap

Proposition d'une résidence d'artiste lancée en direction d'un ou une artiste ou d'un groupe d'artistes de toutes disciplines interrogeant les notions de représentation de l'espace au bénéfice des publics et des professionnels de l'association L'espoir sur la période de janvier à décembre 2026 pour une durée de 6 semaines.

Pour en savoir plus sur les appels à candidatures du dispositif Circulations édition 2025-2026, rendez-vous le mardi 7 octobre de 10h à 12h en visio (inscription obligatoire avant le 6 octobre 12h).

<https://forms.gle/MLrqAwKVBxTCnvrM7>

Date limite de dépôt de candidatures : 2 novembre 2025 à 23h59

(aucun dossier ne sera accepté après cette date)

Qu'est-ce qu'une résidence Circulations ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements de santé et médico-sociaux des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion), sur la base de 5 jours par semaine à temps plein, pendant 6 semaines. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité de l'établissement d'accueil.

La résidence artistique :

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique. Elles sont entièrement consacrées aux professionnels, aux patients, aux résidents et usagers ainsi qu'aux familles et visiteurs.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne: ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

La résidence prévoit enfin une présentation sensible de l'œuvre de l'artiste. Les établissements partenaires s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés en lieu dédié ou non.

La résidence se décline en trois phases :

1/ Immersion auprès des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux

Prévue en début de résidence, ou quelques semaines avant, et pouvant revêtir des formes de rencontres très variées, la période d'immersion permet à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils souhaitent faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est également à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle un geste artistique, tout en permettant à l'artiste, l'identification la plus précise possible du contexte d'exercice des professionnels associés et de leurs différents degrés d'implication possible.

Ce temps d'immersion peut être aussi un temps d'information-formation auprès des professionnels et permettre ainsi à l'artiste de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

2/ Réalisation d'actions en direction des publics de l'établissement

Ces actions, qui doivent être des gestes artistiques, sont issues de la démarche propre à l'artiste et sont destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles peuvent relever d'actions de médiation facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées par l'implication particulière des professionnels.

Elles peuvent également prendre la forme d'actions de pratiques artistiques collectives ou participatives dont la finalité ne peut être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Elles permettent au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible du processus de création de l'artiste. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc. Ils peuvent se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

3/ Mise en partage

Une séquence de mise en partage accessible à tous et permettant de rendre visible le travail artistique mené auprès et avec les publics au cours de la résidence peut être organisée à son issue. Elle peut être mise en place au sein de l'établissement ou en lien avec une structure partenaire.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France, l'Association l'Espoir souhaite mettre en place une présence artistique.

Les objectifs de la résidence sont de :

- Interroger et développer une réflexion autour des espaces de soins, de vie et de travail
- Favoriser l'interaction entre les artistes et les publics,
- Donner à voir un processus artistique en construction
- Accompagner l'expérimentation et la recherche artistique, Proposition de remplacer par : offrir un terrain d'expérimentation à un artiste
- Améliorer le cadre d'activité des professionnels,
- Permettre aux usagers de vivre au coeur d'un projet artistique

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste ou une artiste professionnelle dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question de l'espace.

Cette thématique a été imaginée par le comité de pilotage qui a conçu la résidence et en coordonne la mise en œuvre. En partenariat avec le futur Comité de pilotage de la présence artistique, nous aimerions que l'artiste en résidence puisse interroger la notion "d'espace" à travers la façon dont nous habitons notre espace, en questionnant l'ordinaire, le quotidien.

En effet, l'espace hospitalier a été conçu pour une fonction première : soigner et accueillir les patients.

Or, il se charge de signification : ici l'association l'espoir et les différents services qu'elle abrite.

Cet espace, son architecture, doivent répondre aux impératifs fonctionnels contemporains, mais simultanément doivent admettre :

- la dimension esthétique : un lieu accueillant,
- la dimension imaginaire et symbolique : un lieu où s'exprime l'émotionnel, l'affectif, la charge culturelle et l'inconscient collectif,
- la dimension relationnelle : un lieu de communication et d'interaction humaine.

Cet espace est espace d'administration, espace de soin, espace de savoir médicale, espace technologique mais aussi espace « humanisé » (selon l'expression « humanisation des hôpitaux »), expression d'une société, de sa problématique et d'un certain idéal en évolution et dont la finalité est l'optimisation des soins.

Les adaptations spatiales se dessinent d'autant mieux que la rigidité de l'espace est limitée, l'espace dans sa plasticité non seulement autorise mais surtout peut suggérer la proposition de plusieurs dispositions d'interactions et peut contribuer à stimuler la dynamique d'un service hospitalier.

Il s'agit, si l'on considère le livre de Georges Perec « espèce d'espace », de la possibilité de retrouver un sens (c'est-à-dire aussi une direction) à travers l'appréhension de l'espace, c'est-à-dire savoir lire le monde – et déchiffrer cette « géographie » que nous-mêmes avons inventée.

« L'espace est un doute : il me faut sans cesse le marquer, le désigner, il n'est jamais à moi, il ne m'est jamais donné, il faut que j'en fasse la conquête »

Si la ville est une écriture, un langage qui met en conflit la signification et les réalités de la géographie objective alors, selon Barthes, il faut multiplier les lectures pour en comprendre le jeu des signes. ("sémiologie et urbanisme")

il en de même d'un centre de rééducation et de réadaptation et d'un centre de santé.

Éléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de 6 semaines à temps plein, à situer dans la période comprise entre janvier 2026 et décembre 2026.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage,
- un coordinateur général,
- des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste.

Leur identification est précisée en **annexe**.

La DRAC participe au financement de la résidence, à hauteur maximale de 9000 euros. Sa participation couvre principalement la rémunération de l'artiste et ne peut en aucun cas couvrir des frais liés au fonctionnement des établissements hospitaliers, médico-sociaux ou des structures partenaires.

La subvention est versée par la DRAC aux établissements sanitaires et médico-sociaux qui accueilleront la résidence artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 4 500 euros nets pour 6 semaines de résidence. Il est précisé que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 9 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget détaillant le montant des rémunérations (toutes charges comprises / coût total employeur). Ce montant sera complété d'une prise en charge par l'établissement des frais annexes détaillés ci-après.

L'établissement participe aux frais liés à la résidence, à hauteur de 3 000€. Cette contribution peut notamment comprendre : les défraiements de l'artiste liés à la résidence (repas) et frais de déplacement, les frais relatifs à la réalisation des gestes artistiques (petits matériaux, fournitures, consommables...) ainsi que ceux relevant de la communication et/ou valorisation de la résidence mission. Cette participation aux frais liés à la résidence peut inclure la valorisation de temps de travail des équipes qui coordonnent la résidence au sein de l'établissement à hauteur de 1 000 euros coût employeur.

L'ensemble des éléments organisationnels et financiers sera repris dans une convention établie entre l'artiste et l'établissement. Il est proposé un accompagnement à la rédaction de cette convention par le B.I.P Arts & Santé.

L'établissement se trouve au cœur de la métropole lilloise. Il ne pourra pas proposer d'hébergement le temps de la résidence.

Contexte

L'Association L'espoir est un acteur dynamique de la région Lilloise, où près de 300 professionnels s'investissent quotidiennement. L'Association est réputée pour son Centre de Rééducation et de Réadaptation fonctionnelles spécialisé s'adressant aux patients atteints d'affections du système nerveux ou de l'appareil locomoteur. Forte de cette expertise, des formations auprès de professionnels de la région sont proposées afin d'améliorer leurs pratiques. L'association est également un Centre de Santé proposant des consultations accessibles à tous dans des locaux adaptés.

Notre établissement dispose de 148 lits en hospitalisation complète et de 70 places en hôpital de jour. Le Centre L'Espoir est affilié à la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP). Notre

établissement à but non lucratif, est géré par une Association Loi 1901. Il est situé au cœur de la Métropole Lilloise et a ouvert le 25 novembre 1985.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 2 novembre à 23h59 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 4 Mo) aux adresses suivantes :

sylvain.pistone@centre-espoir.com

laetitia.prevost@culture.gouv.fr

candidatures@bip-hdf.fr

Merci de préciser dans l'objet du mail : **association espoir- AAC Circulations-2025**

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu dans le courant du mois de décembre 2025

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Sylvain Pistone : Coordonnateur du projet et médiateur culturel
- Odile Morice : Médecin, présidente du CME
- Julien Roussel : Cadre de santé, pôle locomoteur
- Emmanuelle Homey : Cadre de santé pôle neurologique
- Delphine Theys : Responsable direction des soins
- Manon Leveille : Responsable Centre de santé
- Juliette Martel, Kinésithérapeute
- Nora Ain Fares : Ergothérapeute

En qualité de membres invités :

- Maëlle Bobet, conseillère action culturelle et territoriale en charge des affaires interministérielles à la DRAC Hauts de France.
- Marie Andreassian, coordination du B.I.P Arts & Santé Hauts-de-France.
- Sébastien Alexandre, chargé de projet du B.I.P Arts & Santé Hauts-de-France.